Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 1^{er} mai 2017, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :M. Marcel Lafontaine Mme Michelle Payette
M. Alain Patry M. Conrad Hubert

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2017-RAG-5705 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants et en devançant le point 7.1 Parole au public :

6. Varia

- 6.1 Suivi de Montcerf-Lytton concernant les déchets
- 6.2 Cuisine
- 6.3 Tournoi de golf de la Fondation Jean-Claude Branchaud
- 6.4 Terrain de baseball
- 6.5 Lignage sur le chemin du Parc Industriel
- 6.6 Travaux à terminer sur le chemin Payette
- 6.7 Internet
- 6.8 Résolution modification aux travaux du TECQ 2014-18

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

<u>PAROLE AU PUBLIC – PRÉSENTATION ET DEMANDE DE GERVAIS</u> <u>CARRIÈRE ET ARMAND HUBERT POUR L'ÉGLISE ST-BONIFACE</u>

M. Hubert et M. Carrière présentent au conseil leur projet afin de rénover l'extérieur de l'église St-Boniface. Ils en sont à faire le montage financier afin d'effectuer une demande d'aide à la Caisse Populaire et ils ont besoin d'une preuve écrite de la part de Louisiana Pacificique confirmant qu'ils ont bien l'intention de vendre les matériaux nécessaires au prix coûtant. Ils demandent donc à la mairesse si celle-ci peut entrer en communication avec M. Landry, directeur chez Louisiana Pacifique à Bois-Franc afin de voir avec lui pour la confirmation écrite. Ils demandent aussi si la municipalité pourra apporter son aide (non financière) afin de les aider dans la recherche de financement.

2017-RAG-5706 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Le conseiller Marcel Lafontaine propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017 tel que présenté.

2017-RAG-5707

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 6 995.06 \$ et la liste des comptes payés au montant de 21 003.36 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses cihaut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au $1^{\rm er}$ mai 2017 au montant de $24\,611.84\,\$$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

<u>Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 1er mai 2017</u>

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 428 337.79 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 5 618.57 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire pour avril 2017.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

La directrice mentionne que dû au fait que la fin du mois n'était qu'une journée avant la réunion, elle n'a pas eu le temps de préparer l'état des revenus et dépenses.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour avril 2017.

2017-RAG-5708 **RÉPARATION DU TR**

RÉPARATION DU TROU À L'ENTRÉE DU CHEMIN PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE le trou à l'entrée du chemin Parc Industriel est de plus en plus gros et profond;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire, voire même obligatoire, de faire la réparation complète de ce trou afin d'éviter de plus graves problèmes;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait plusieurs demandes au Ministère des Transports et que ceux-ci nous répondent que c'est à nous de faire la réparation à nos frais dû au fait que le trou de forme à cause de l'utilisation du chemin Parc Industriel;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'effectuer les travaux de réparation. Les travaux d'excavation seront effectués par Michel Lacroix Construction à un coût de 18 000 \$ plus taxes applicables et l'achat du béton se fera chez Béton Brunet à un coût de 10 640 \$ plus taxes applicables. Les conseillers demandent aussi à la directrice générale de transmettre à M. Jacques Henry du Ministère des Transports et à Mme Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau les soumissions démontrant les coûts de réparation afin d'obtenir de l'aide pour les frais à encourir.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses cihaut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Achat d'un OdoTrap

La directrice présente au conseil une soumission pour un OdoTrap. Cet appareil est installé sur un égout pluvial afin d'éviter les mauvaises odeurs qui peuvent s'en émanées. Après discussion, comme l'OdoTrap est un appareil dispendieux, la décision est de boucher le trou complètement afin de voir si ça réglera le problème d'odeur au centre du village. Dans le cas où il faudrait le retirer afin de faire écouler un surplus d'eau, il restera facile à retirer pour faire couler l'eau.

2017-RAG-5709

DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES DE LA CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Cité étudiante de la Haute-Gatineau nous a fait une demande pour une bourse d'études;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu de donner une bourse de 200 \$ à la condition que l'élève soit résident de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses cihaut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2017-RAG-5710

PROJET DE SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – AVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC CONCERNANT LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE RELATIF À SON TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de sont entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 16 août 2016 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis à toutes les municipalités présentes sur sont territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que :

La municipalité de Bois-Franc donne un avis favorable aux propositions de la MRC Vallée-de-la-Gatineau contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise en œuvre applicable à son territoire.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suivi du dossier avec l'avocat

La directrice présente mentionne au conseil que le dossier en collection que nous avons en cours avec l'avocat avance bien. Les procédures de recouvrement ont été entamées et nous aurons des nouvelles sous peu concernant leur décision.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Vacances de la directrice générale

La directrice générale mentionne au conseil qu'elle prendra ses vacances du 31 juillet au 11 août inclusivement et elle prendra une semaine répartie (le 14 avril, le 19 mai et les 16,19 et 20 juin). Le conseil approuve les dates proposées.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Accusés réception de nos résolutions

La directrice présente au conseil deux lettres d'accusé réception de nos résolutions. Une venant du Premier Ministre Philippe Couillard et l'autre de la Députée de Gatineau Mme Stéphanie Vallée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

<u>Confirmation des deux programmes d'aide à l'entretien du réseau routier local</u>

La directrice présente au conseil une lettre de confirmation de l'aide accordée à la municipalité pour le PAERRL volet principal et le volet chemin à double vocation. Les montants accordés sont respectivement 25 770 \$ et 4 992 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suivi de Montcerf-Lytton concernant les déchets

En suivi à notre demande concernant la cueillette de déchets et recyclage, ceux-ci nous ont rapporté les points suivants :

- Il y a un gros manque de la part des citoyens concernant le recyclage;
- Certains endroits précis nous ont été mentionnés sur le fait que les déchets et le recyclage sont toujours mélangés et qu'à un autre endroit, les couverts des conteneurs sont toujours ouvert donc le poids des déchets double dû à l'eau;

Nous ferons le suivi sur ces points afin de régler le problème puisque depuis quelques années notre quota ne cesse de descendre alors que par le passé, la municipalité faisait partie des meilleures. L'élimination des déchets est très dispendieuse et il faut faire tout en notre possible pour les diminuer.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Cuisine

La mairesse mentionne au conseil que suite au dépôt de notre reddition de compte auprès de la MRCVG dans le cadre du Fonds de développement des territoires, elle a eu une rencontre avec les responsables de l'étude et du paiement final. Ceux-ci mentionnent que le projet se termine à un coût beaucoup moins élevé que prévu au départ et que si le comité avait eu ce montant final au départ, il n'aurait peut-être pas accordé un montant de 100 000 \$. Ils veulent que la municipalité dépense un autre 40 000 \$ afin de pouvoir obtenir le paiement final de 40 000 \$. Les conseillers regarderont toutes les possibilités à savoir si nous avons encore des appareils à acquérir et nous y reviendrons lorsqu'une décision pourra être prise. De plus, les conseillers demandent à la mairesse de les rencontrer de nouveau pour leur mentionner qu'à l'intérieur de l'entente de départ, il est bien inscrit que la municipalité doit avoir effectué des dépenses équivalentes à 20 % du projet de départ et comme nous avons atteint ce 20 %, la MRC devrait nous verser le reste de la subvention sans que nous ayons à acquérir quoi que ce soit d'autre.

2017-RAG-5711 TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION JEAN-CLAUDE BRANCHAUD

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une invitation pour le tournoi de golf annuel de la Fondation Jean-Claude Branchaud;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry propose et il est unanimement résolu d'autoriser la participation au tournoi pour Conrad Hubert, Alain Patry et Marcel Lafontaine pour un total de trois billets à 175 \$ chacun ainsi que le repas des trois conjointes au montant de 50 \$ chacune.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses cihaut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Terrain de baseball

La mairesse mentionne aux conseillers qu'elle a reçu une demande concernant le terrain de baseball. Les équipes qui viennent jouer sur le terrain chaque semaine aimeraient que quelques travaux soient effectués afin d'améliorer le terrain et le rendre plus sécuritaire pour les joueurs. Le diamant a besoin de rechargement de sable afin d'éviter que quelqu'un se blesse à une cheville et la même chose dans le terrain à l'arrière où il y a plusieurs trous. De plus, ils aimeraient que le débroussaillage soit fait le long des clôtures. Nous ferons faire quelques travaux par l'employé municipal et pour le rechargement, la mairesse va s'informer du matériel qui a été utilisé

pour les autres terrains et nous revenir avec un prix. Une décision sera prise par la suite sur tous les travaux à faire.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Lignage sur le chemin du Parc Industriel

La directrice mentionne que le lignage (la ligne jaune au centre) doit être refait dans le chemin du Parc Industriel puisque celle-ci ne parait plus du tout. Les conseillers demandent à la directrice de demander des soumissions et de revenir avec un prix à la prochaine assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Travaux à terminer sur le chemin Payette

Le conseiller Alain Patry mentionne que les travaux à terminer sur le chemin Payette seront effectués à compter du 10 mai 2017, à la fin de la période de dégel.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Internet

La mairesse mentionne que la MRCVG a fait un montage pour une demande de financement afin d'améliorer les infrastructures pour internet et la municipalité de Bois-Franc fait partie de la demande. Pour ce qui est de Bell, autant pour l'internet haute vitesse que pour les tours cellulaires, il faut faire une demande par lettre et non juste envoyer des résolutions comme nous le faisions par le passé. Les conseillers demandent donc à la directrice d'envoyer une lettre en y inscrivant clairement que la situation ne peut être pire et qu'il doit absolument y avoir de l'investissement des deux côtés.

2017-RAG-5712 ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DES COÛTS VÉRIDIQUES POUR LE TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement

une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée.

2017-RAG-5713 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Michelle Payette propose	et il est unanimement résolu
que la présente séance soit levée.	
	Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse	Annie Pelletier, directrice générale